

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **CENTRE INTERCOMMUNALE DE SANTE DU COEUR DU HAINAUT**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue des Arquebusiers

N° : 5

Boîte :

Code postal : 7000

Commune : Mons

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Mons

Adresse Internet :

Adresse e-mail : direction@santemons.be

Numéro d'entreprise

0214.732.561

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

11-07-2022

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **28-06-2023**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.1.1, A-app 6.1.3, A-app 6.2, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 7, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

VENDY Baudouin

Rue de la Justice 9

7063 Neufvilles

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-07-05

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

MELIS CEDRIC

Rue Houzeau 90

7000 Mons

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Président du Conseil d'Administration

HOUDART Catherine

Rue de la ferme Lacroix 12

7031 Villers-Saint-Ghislain

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

DECOSTER Christa

Chemin du charbonnier 13

7050 Jurbise

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

BRICHAUX Danièle

Grand Chemin 22

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

LECOMPTE Florence

Rue de Pâturages 20

7041 Givry

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-07-05

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

VAN HOUT Florence

Rue Franklin Roosevelt 98

7080 Frameries

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-07-05

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

SCINTA Guiseppe

Rue Garcia Lorca 121

7340 Colfontaine

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-15

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

JACQUEMIN Hervé

Boulevard Kennedy 3

7000 Mons

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

SOTTEAU Joël

Rue Montavaux 71

7080 Frameries

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-07-05

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

LONOBILE Lucille

Rue Jules Destrée 204

7390 Quaregnon

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-19

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

HUART Martine

Rue de la perche 91

7340 Colfontaine

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-15

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

MATHIEU Olivier

Rue de l'école moyenne 21

7340 Colfontaine

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-15

Fin de mandat : 2025-06-30

Vice-président du Conseil d'Administration

JOB Sandrine

Vieux chemin de Binche 449

7000 Mons

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

MOUCHERON Savine

Boulevard Kennedy 3

7000 Mons

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-07-05

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

DEPAS-LEFEBVRE Sonia

Rue de Sirieu 248

7061 Casteau (Soignies)

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-07-05

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

CREPIN Vincent

Rue des charriers 9

7000 Mons

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

HERBAUX Violaine

Rue Mauvinage 58 A

7830 Silly

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-07-05

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

BOUCART Yvane

Rue Auguste Lecomte 4

7350 Hensies

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-07-05

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

JOIRIS-ROUSSEAUX & CO (B00194)

0450426032

Rue de la Biche 18

7000 Mons

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-12-17

Fin de mandat : 2023-06-28

Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

ROUSSEAUX Bernard (A01650)

Rue Sainte Anne 67

7110 MAURAGE

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>11.757</u>	<u>0</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<u>11.757</u>	<u>0</u>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	11.757	
Mobilier et matériel roulant		24		0
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>946.291</u>	<u>756.803</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>79.476</u>	<u>51.253</u>
Créances commerciales		40		2.107
Autres créances		41	79.476	49.146
Placements de trésorerie		50/53	<u>2.349</u>	<u>2.348</u>
Valeurs disponibles		54/58	<u>842.457</u>	<u>682.192</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>22.009</u>	<u>21.010</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>958.048</u>	<u>756.803</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>354.700</u>	<u>220.348</u>
Apport		10/11	106.467	105.178
Disponible		110		
Indisponible		111	106.467	105.178
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	177.425	177.425
Réserves indisponibles		130/1	22.065	22.065
Réserves statutairement indisponibles		1311	22.065	22.065
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	155.360	155.360
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	70.809	-62.254
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>169.665</u>	
Provisions pour risques et charges		160/5	169.665	
Pensions et obligations similaires		160	169.665	
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	433.683	536.454
Dettes à plus d'un an	6.3	17	71.174	213.522
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	71.174	213.522
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	308.247	272.723
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	17.924	13.068
Fournisseurs		440/4	17.924	13.068
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	197.974	167.305
Impôts		450/3	34.487	17.819
Rémunérations et charges sociales		454/9	163.487	149.486
Autres dettes		47/48	92.349	92.349
Comptes de régularisation		492/3	54.262	50.210
TOTAL DU PASSIF		10/49	958.048	756.803

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	1.188.610	1.054.901
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	1.773	3.617
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	160.326	142.165
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	879.137	887.667
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.318	5.085
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8	169.665	-28.450
Autres charges d'exploitation		640/8	2.649	4.123
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	4.251	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	131.589	186.476
Produits financiers		6.4 75/76B	1	10.087
Produits financiers récurrents		75	1	6.470
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		2.285
Produits financiers non récurrents		76B		3.617
Charges financières		6.4 65/66B	1.991	782
Charges financières récurrentes		65	1.991	507
Charges financières non récurrentes		66B		275
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	129.599	195.780
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	0	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	129.599	195.780
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	129.599	195.780

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	70.809	-62.254
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	129.599	195.780
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-58.790	-258.034
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	70.809	-62.254
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	1.200.235
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	13.075	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	1.213.310	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259	XXXXXXXXXX	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	1.318	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	1.201.553	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	11.757	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42)

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

71.174

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

9062

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	10	10,2
76	1.773	7.234
(76A)	1.773	3.617
(76B)		3.617
66	4.251	275
(66A)	4.251	
(66B)		275
6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Une cotisation de solidarité est imposée à l'intercommunale.
Le montant de celle-ci est liée à la charge des pensions des agents partis à la pension et des ayants droits.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Le Conseil a décidé de nommer les agents afin de limiter l'impact de la charge de pension

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Joris-Rousseaux & Co

Exercice
4.840

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

C.I.S.C.H.

Règles d'évaluation

Selon l'article 3 :6 de l'arrêté royal du 29.04.2019, l'organe d'administration de la société détermine les règles applicables à l'évaluation de l'inventaire visé à l'article III.89, § 1er, du Code de droit économique. Ces règles sont déterminées, dans le respect des dispositions du présent titre, du titre 2 et du titre 3, en tenant toutefois compte des caractéristiques propres à la société.

Ces règles sont actées dans le livre prévu à l'article III.89, § 1er, du Code de droit économique. Elles sont résumées dans l'annexe; ce résumé doit, conformément à l'article 3:1, alinéa 1er, être suffisamment précis pour permettre d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées.

Sans préjudice du paragraphe 2, ces règles sont établies et les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités de la société.

Les dispositions du présent titre, du titre 2 et du titre 3 sont applicables aux sociétés, ASBL, AISBL et fondations en liquidation.

Principes généraux :

1. Les règles d'évaluation et leur application doivent être identiques d'un exercice à l'autre ;
2. Chaque élément du patrimoine fait l'objet d'une évaluation distincte ;
3. Les évaluations doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi ;
4. Il est tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par l'organe d'administration. Dans les cas où, à défaut de critères objectifs d'appréciation, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations est inévitablement aléatoire, il en est fait mention dans l'annexe si les montants en cause sont importants. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain. Doivent notamment être mis à charge de l'exercice : les rémunérations, allocations et autres avantages sociaux qui seront attribués au cours d'un exercice ultérieur à raison de prestations effectuées au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs. Si les produits ou les charges sont influencés de façon importante par des produits et des charges imputables à un autre exercice, il en est fait mention dans l'annexe.
5. Tous les éléments de l'actif sont évalués à leur valeur d'acquisition, soit le coût de revient, soit la valeur d'apport.
Le prix d'acquisition comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport.
6. Des amortissements et réductions de valeur, qui répondent aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi, sont actés chaque année.
7. Les amortissements et les réductions de valeur doivent être constitués systématiquement sur base des méthodes arrêtées par l'entité. Ils ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice.

8. Les réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle.
9. Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant. Les provisions pour risques et charges ne peuvent avoir pour objet de corriger la valeur d'éléments portés à l'actif. Les provisions pour risques et charges ne peuvent avoir pour objet de corriger la valeur d'éléments portés à l'actif. Les provisions pour risques et charges doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Les provisions pour risques et charges doivent être constituées systématiquement sur base des méthodes arrêtées par l'entité. Elles ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice.

1. REGLES D'EVALUATION UTILISEES

REGLES D'EVALUATION SUR LES COMPTES ANNUELS 2022
--

1.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont reprises à leur valeur d'acquisition. Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base de taux généralement admis correspondant à la constatation de leur dépréciation des immobilisés concernés, à savoir :

	en %	Méthode
Programme et licence informatiques	20 %	Linéaire
Matériel informatique	33 %	Linéaire
Mobilier bureau	20 %	Linéaire
Matériel bureau	20 %	Linéaire
Constructions	5%	Linéaire
Installations (contenu)	10%	Linéaire

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements.

Les créances et dettes

1.2.

Les créances et dettes sont reprises à leur valeur nominale. Elles font individuellement l'objet de réduction de valeur de 100 % si leur ancienneté est supérieure à 3 ans.

1.3. Les comptes de régularisation « actif »

Les comptes de régularisation « actif » reprennent des prorata de frais comme exemple assurances, charges financières exposées au cours de l'exercice mais qui sont à rattacher sur l'exercice ultérieur et des produits relatifs à l'exercice N perçus en N+1.

1.4. Les dettes sociales

Des provisions pécules de vacances sont actées afin de couvrir les montants du simple et double pécule de vacances à payer au cours de l'année suivante pro mérités par le travail de l'année en cours.

Pour les agents statutaires, le simple pécule de vacances sera provisionné.

1.6. Les comptes de régularisation « passif »

Les produits à reporter correspondent aux subsides non consommés, les subsides sont calculés en année scolaire alors que l'exercice comptable du CISCH est en année civile.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			%
	Nature	Nombre de droits de vote		
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
CARITAS HAINAUT ASBL 0401692341 7340 Colfontaine BELGIQUE	PARTS SOCIALES	1		0,05
COMMUNE DE COLFONTAINE 0216691367 7340 Colfontaine BELGIQUE	PARTS SOCIALES	398		19,36
COMMUNE DE FRAMERIES 0207287713 7080 Frameries BELGIQUE	PARTS SOCIALES	166		8,07
COMMUNE DE JURBISE 0207289295 7050 Jurbise BELGIQUE	PARTS SOCIALES	30		1,45
COMMUNE DE QUAREGNON 0207291572 7390 Quaregnon BELGIQUE	PARTS SOCIALES	350		17,03
COMMUNE DE QUEVY 0216691763 7040 Aulnois BELGIQUE	PARTS SOCIALES	62		3,01
COMMUNE DE SILLY 0207410645 7830 Silly BELGIQUE	PARTS SOCIALES	63		3,06
PROVINCE DE HAINAUT 0207656610 7000 Mons BELGIQUE	PARTS SOCIALES	1		0,05

VILLE DE HENSIES 0207410546 Place communale 1 7350 Hensies BELGIQUE	PARTS SOCIALES	52		2,57
VILLE DE MONS 0207656808 7000 Mons BELGIQUE	PARTS SOCIALES	720		35,03
VILLE DE SOIGNIES 0207298995 7060 Soignies BELGIQUE	PARTS SOCIALES	212		10,32

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	5	7,5	10	10
Nombre d'heures effectivement prestées	101	5.428	4.982	10.410	11.295
Frais de personnel	102	444.032	435.105	879.137	887.667

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	5	7	9,7
110	4	7	8,7
111	1		1
112			
113			
120		1	0,8
1200		1	0,8
1201			
1202			
1203			
121	5	6	8,9
1210	5	6	8,9
1211			
1212			
1213			
130			
134	4	3	5,8
132		1	0,5
133	1	3	3,4

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1		1
305	1	1	1,5

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	